



COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

Supplément à CPS
10 juin 2008

"On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme" (LÉNINE)

COMITE POUR

LA CONSTRUCTION DU PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE
LA CONSTRUCTION DE L'INTERNATIONALE OUVRIERE REVOLUTIONNAIRE

FRONT UNIQUE CONTRE SARKOZY ! À BAS LES RÉFORMES ! RUPTURE IMMEDIATE DU « DIALOGUE SOCIAL »

Depuis 9 mois, dans tous les secteurs, grèves et manifestations se sont multipliées : en défense des régimes spéciaux, contre la loi d'autonomie de l'université à l'automne ; en défense des salaires (caissières de Carrefour, boulangerie Paul, grève sauvage à EADS...), contre les licenciements et les « restructurations » ; grèves et manifestations des sans-papiers ; grèves et manifestations des lycéens, des enseignants contre les suppressions de postes et les « réformes » de l'enseignement ; grèves dans la Fonction publique (au ministère de la culture ; aux finances...)... Ces mobilisations attestent de la volonté et de la recherche de millions de salariés d'engager un combat d'ensemble contre Sarkozy et sa politique.

Face à cette immense volonté de combat, qu'est-ce qui permet à Sarkozy d'accentuer son offensive ?

« LE DIALOGUE SOCIAL ENGAGÉ DEPUIS UN AN EST UN SUCCÈS » !

Tels est le constat de Sarkozy dans le Monde du 18 avril. « *Le dialogue social n'a jamais été aussi dense, ni aussi constructif, en France qu'au cours des derniers mois* ». Et de louer « *l'esprit de responsabilité* » des dirigeants syndicaux qui, le 9 avril ont donné leur accord à la « *déclaration commune* » : ce texte va permettre « *une réforme en profondeur des relations sociales* », « *la plus importante depuis la Libération* ». Et de féliciter, le 2 juin, les signataires de « *l'accord de modernisation du dialogue social* » dans la fonction publique : « *c'est une étape historique* », un « *changement de culture* ».

La signature officielle, le 2 juin, de ces deux accords, alors que le Medef et l'UMP réaffirment leur volonté d'en finir avec toute limitation du temps de travail, alors qu'est annoncée l'offensive contre les statuts, ouvre à Sarkozy un véritable boulevard. Le « dialogue social » est une arme aux mains de Sarkozy. C'est cette arme qui doit lui être retirée.

À BAS LES RÉFORMES ! ASSEZ DE « DIALOGUE SOCIAL » ! RUPTURE !

Pour permettre les réductions massives de postes (40 000 aux finances ; 80 000 dans l'enseignement d'ici 2012 ...), Sarkozy veut accentuer « les réformes ». La révision générale des politiques publiques (RGPP) organise les restructurations permettant le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Le « projet de loi de mobilité » est une première mise en cause de la garantie de l'emploi. Sarkozy doit aller plus loin, disloquer le statut général des fonctionnaires (recours au contrat, salaire au mérite prévus dans le rapport Silicani), et ceux des différents corps : CNRS, enseignants du primaire, du second degré,... Sarkozy affirme : « *Pour mener à bien les réformes, nous devons le faire en partenariat étroit avec ceux qui représentent les intérêts des salariés* ».

Rupture immédiate du dialogue social ! Que la direction de la CGT, en premier lieu, retire sa signature de la « déclaration commune » de modernisation du dialogue social ; que celles la FSU, de la CGT (des autres fédérations) retirent leur signature de « l'accord de rénovation du dialogue social » !

Le « dialogue social », ces accords sont incompatibles avec la défense des revendications, notamment :

- Rétablissement des postes supprimés ; remplacement poste par poste des départs à la retraite !
- Défense du statut ; retrait du « projet de loi mobilité » ! À bas la RGPP ; rejet du rapport Silicani.
- Défense du droit de grève : retrait du projet sur le « droit d'accueil » en primaire et maternelle !
- À bas les réformes de l'enseignement !
- Retrait de l'ensemble du « *projet de loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail* » !

La responsabilité des dirigeants syndicaux est de cesser immédiatement la politique de dialogue social voulue par Sarkozy. C'est sur cette base que peut être organisée véritablement la mobilisation.

LE « DIALOGUE SOCIAL » ORGANISE LA DIVISION

L'accord du 11 janvier

Le projet de loi de modernisation du marché du travail a été adopté définitivement le 5 juin. Cette loi s'appuie sur l'accord du 11 janvier signé par la direction de FO; CFTC,... ; et cet accord est le produit des « négociations » menées quatre mois durant par les responsables de toutes les confédérations. Rupture conventionnelle (à « l'amiable ») du contrat de travail ; augmentation de la période d'essai ; création du « contrat de projet » ; développement des compétences au détriment des qualifications ; mobilité professionnelle et géographique ... Autant de machines de guerre pour accroître la flexibilité du travail, permettre au contrat de travail individuel de déroger au Code du travail et au contrat collectif.

L'accord sur la modernisation du dialogue social (« position commune » du 9 avril), signé par la direction de CGT (et la CFDT) avec le Medef, prévoit la possibilité de signer des accords d'entreprise permettant d'augmenter le contingent d'heures supplémentaires (art 17), c'est à dire de déroger à la loi : cela ouvre un boulevard au gouvernement pour mettre en cause toute durée légale du temps de travail.

Mais qu'y a-t-il dans le reste de l'accord transcrit dans le projet de loi que Fillon veut soumettre le 18 juin au conseil des ministres ?

Sous couvert de modifier les règles de validité des accords, ce texte met en cause le droit syndical :

- évaluation de la représentativité du syndicat à l'échelle de l'entreprise (élections au CE) ; le syndicat n'est plus maître de la désignation du délégué syndical ; des accords peuvent être signés par des élus non syndiqués : c'est un puissant encouragement à la constitution de « syndicats maison ».

- signature d'un chèque en blanc permettant à l'État de contrôler des ressources du syndicat de salariés !

La valorisation des accords d'entreprises dits « majoritaires », ouvre la voie à l'objectif annoncé par Fillon : permettre aux accords d'entreprises de déroger à la loi et aux conventions collectives.

Ces « négociations » et la signature de ces « accords » sont à l'origine de l'actuelle division syndicale. Elles permettent l'offensive du gouvernement.

Rupture immédiate du « dialogue social » avec Sarkozy !

**FONCTION PUBLIQUE :
LE « DIALOGUE SOCIAL »
CONTRE LE STATUT**

Avec l'accord signé le 2 juin, les dirigeants des fédérations de fonctionnaires acceptent que certaines règles statutaires (régies par la loi), relèvent désormais de la négociation (« la formation professionnelle continue, le déroulement des carrières et la promotion », etc...). Seront aussi soumis à la négociation « les conditions et l'organisation du travail »...

Dans la mesure où des accords pourront être conclus à tous les niveaux, il ne s'agit en rien d'améliorer le statut, mais de l'adapter aux fusions (finances, recherche...) aux restructurations...

Seules les listes d'aptitudes et les décisions disciplinaires relèveraient des Commissions paritaires. Ainsi les élus syndicaux ne veilleraient plus au respect du statut dans les CAP (les mutations seront écartées des CAP) ; ils seront associés dans de multiples structures (CTP) à la réorganisation du travail, conséquence des suppressions massives de postes.

Accepter la « concertation » sur de telles bases, c'est donner au gouvernement le feu vert pour s'attaquer aux garanties statutaires.

À bas la réforme des lycées !

Après la réforme d'autonomie des universités, Sarkozy s'attaque au premier degré (annualisation d'une fraction du service des enseignants, mise en cause du droit de grève...) ; puis au second degré : réforme des lycées. Pour réaliser de nouvelles suppressions massives de postes, il veut un « lycée à la carte » ; des enseignants « mobiles », « flexibles ». Il faut pour cela s'attaquer au statut. Le 2 juin devant les Recteurs, il en appelle à la mise en œuvre de l'accord conclu dans la Fonction publique. Le 4 juin, la direction du SNES informe qu'elle a signé avec Darcos une « feuille de route » pour la réforme des lycées.

Retrait de la signature de la FSU (et des autres fédérations) de l'accord de « dialogue social ».

Retrait de la signature du SNES du texte « points de convergences » signés avec Darcos.

Un seul mot d'ordre : À bas les réformes de l'enseignement ; défense du statut.